



En matière successorale il faut être diligent et ne pas hésiter à consulter son notaire

Conseils pratiques publié le **07/08/2025**, vu **145 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

En matière successorale il faut être diligent et ne pas hésiter à consulter son notaire :
Forum juridique Légavox

Voici donc :

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/successions-notaires/heritiers-presents-ouverture-succession-chez_167441_1.htm